

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

23 février 2015

Visé par M. le Maire le : /03/2015

Le 23/02/2015 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER.

Objet : étude des offres de refinancement d'un prêt (DEXIA)

Compte tenu du taux de change actuel franc suisse/euro, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec DEXIA Crédit Local le contrat de refinancement du prêt n°MON206632 souscrit en 2002 en devises (franc suisse) auprès de ce même organisme.

Le montant refinancé s'élève à 103 060.13 €, indemnité de remboursement anticipé incluse. Les conditions de refinancement sont les suivantes : taux fixe annuel 0.58%, échéances trimestrielles, durée 7 ans 11 mois (durée résiduelle).

Objet : travaux de voirie 2015 : demande de subvention sur crédits ministériels

Après avoir pris connaissance du coût des travaux (240 041.40 € HT) et du plan de financement prévisionnel, le Conseil Municipal décide la réalisation du programme de travaux de voirie 2015 (VC 6 de Freycenet à RD 31, rues de la roche, rues d'Eycenac, rue du Breuil au bourg, abords de la RD 27 en agglomération du bourg). Il charge le Maire de solliciter les aides financières et de prendre toutes dispositions en ce sens.

Les crédits seront inscrits au budget 2015. Toutefois, le Conseil sera appelé à définir les priorités d'intervention, en fonction de l'urgence, si le montant des subventions escomptées n'était pas atteint.

Objet : travaux de réhabilitation des logements école : résultat de la consultation

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, du montant des travaux (192 010.97 € HT, intégrant l'isolation par l'extérieur du bâtiment), des aides attribuées 56 0000 €, le Conseil Municipal confirme la poursuite de l'opération de réhabilitation des 2 logements sis au 1^{er} étage de l'école publique.

Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer les marchés et toutes pièces y afférentes. Le maire est autorisé à lancer les travaux.

Objet : urbanisme : instruction des dossiers par les services de la Communauté d'Agglomération : signature d'une convention

Le Conseil Municipal décide de confier au service instructeur créé au sein de la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY l'instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON à compter du 1^{er} juillet 2015. Monsieur le Maire - ou son représentant - est autorisé à signer avec la Communauté d'Agglomération la convention de mise à disposition du service instructeur.

Objet : aménagement de la zone des FANGEAS : convention de servitude de passage sur le bien de section de JABIER (D n°235)

Le Conseil Municipal autorise le Maire - ou son représentant - à signer, au nom de la section de JABIER, la convention de servitude de passage sur la parcelle D n°235 permettant un accès pérenne au réservoir d'alimentation en eau potable créé dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone des FANGEAS réalisés par la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY.

Objet : biens de section de LIAC : convocation des électeurs

Dans le cadre de la cession d'une partie d'un bien de section, le Conseil Municipal autorise le Maire à dresser la liste des électeurs de la section de LIAC et à lancer la consultation des électeurs conformément aux dispositions de la loi du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes. Le vote par correspondance sera possible, le matériel nécessaire au secret du vote sera adressé aux électeurs. Avec le matériel de vote, une note sera adressée aux électeurs rappelant l'origine de cette demande et un plan matérialisant le projet de cession. Le scrutin se tiendra, au plus tôt, le dimanche 12 avril 2015 en Mairie, salle du Conseil, après affichage réglementaire de l'arrêté de convocation et de la liste électorale visée par les services préfectoraux.

Objet : convention assistance retraite avec le CDG 43

Le Conseil Municipal autorise le Maire (ou son représentant) à signer, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-LOIRE, la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL, ainsi que toutes pièces et avenants y afférents, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Objet : association « Le jardin des chats » : demande d'aide financière à la stérilisation des chats

Le Conseil Municipal décide de sursoir à statuer sur la demande d'aide financière de l'association « Le Jardin des chats ». Le conseil souhaite connaître :

- le périmètre d'action de l'association,
- le coût de stérilisation d'un animal,
- la signature d'une convention avec la SPA ou vétérinaire(s),
- compte tenu du nombre d'animaux accueillis par l'association, le plan d'action,
- les demandes d'aides déposées auprès d'autres collectivités notamment.

Objet : point relais jeux : convention avec la ludothèque de la Communauté d'agglomération

Le Conseil Municipal autorise le Maire (ou son représentant) à signer avec la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY la convention permettant l'ouverture et le fonctionnement d'un point relais jeux sur la Commune. Monsieur le Maire prendra toutes dispositions utiles au bon fonctionnement du point relais et interviendra à la signature du règlement intérieur.

Objet : école Jacques BREL : demande de participation financière à une classe de découvertes

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une aide financière communale à l'organisation d'une classe de découverte à la rentrée de septembre 2015 et destinée aux enfants de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique Jacques BREL. Le montant de la participation est fixé à 2 988 € soit 1/3 de la dépense, le solde restant à la charge de l'association des parents d'élèves (1/3) et des parents d'élèves (1/3).